

Association Syndicale Libre du Domaine des Hautes Bruyères

2 rue Féron Bousely, 95130 FRANCONVILLE

<http://hautes.bruyeres.free.fr>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

Délibérations

A 20h15, le mercredi 4 avril 2018, s'est ouverte dans la grande salle du Centre Socio-Culturel de l'Epine Guyon, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Syndicale Libre du Domaine des Hautes Bruyères.

Elle a examiné l'ordre du jour défini sur sa convocation.

1. Constitution du bureau de l'Assemblée

Président : Emmanuel ELALOUF

Secrétaire : Jean CLAEREN

Scrutateurs : Pierre BERTAUX

Le président constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée. Sur les 129 propriétaires, 69 sont présents ou dument représentés (29 propriétaires présents et 40 pouvoirs), permettant à l'Assemblée de délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Personne ne s'opposant à la constitution du bureau ainsi formé, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que des nouveaux propriétaires sont arrivés depuis notre dernière A. G. et leur souhaite la bienvenue.

2. Rapport d'activité du bureau pour l'exercice 2017

Cette année, l'élagage a concerné la dernière tranche : chemin du Ru d'Avril du n° 28 jusqu'au chemin des Pommiers Saulniers (entrée et sortie du domaine). Nous avons noté un élagage très vif mais aucune crainte... ça va repousser très vite.

Il avait été voté lors de la dernière Assemblée Générale le remplacement de trois arbres morts. Ils ont été plantés en mars 2018.

Concernant l'antenne collective, le prestataire a dû intervenir en début d'année. Une propriétaire signale qu'elle a une réception de mauvaise qualité de temps en temps, sans qu'il puisse être établi qu'il s'agisse d'un défaut au niveau de l'installation collective. Le bureau publiera sur le site Internet de l'ASL les coordonnées de notre prestataire pour les propriétaires qui souhaiteraient faire appel à lui pour auditer leur installation.

3. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2017

Une présentation des comptes, disponible sur le site de l'ASL et disponible sur place en version papier, a été commentée par M. Hubert, trésorier.

L'exercice présente un excédent de 1 095,29 €. Les réserves de l'association au 31/12/2017 s'élevaient à 22 629,78 €, soit environ un an de budget de fonctionnement, ce qui est une pratique recommandée pour les associations comme la nôtre.

Les dépenses correspondant au budget, L'Assemblée ne fait pas de remarques sur ces comptes. Les comptes de l'exercice 2017 sont approuvés à l'unanimité.

4. Quitus au bureau pour sa gestion 2017

Quitus est donné à l'unanimité au bureau pour sa gestion au cours de l'exercice 2017.

5. Présentation et approbation du budget 2018

Le budget proposé correspond aux charges 2017 majorées d'un léger taux d'inflation. Le trésorier propose le maintien de la cotisation à 170 €, ce qui permet de maintenir les réserves à leur niveau actuel. Il est approuvé à l'unanimité.

6. Approbation de la cotisation 2018

L'Assemblée adopte le budget proposé pour 2018, avec maintien de la cotisation à 170 €, à l'unanimité.

Les propriétaires devront s'acquitter du paiement de leur cotisation avant le 31 mai 2018.

7. Modification de l'article 8 alinéa 2 des statuts de l'ASL sur la convocation aux assemblées générales et de l'article 13 sur la remise d'une copie du procès-verbal aux membres de l'ASL (voir note WEB).

Toute modification des statuts exige l'approbation des 2/3 des membres de l'association. Ce quorum n'étant pas atteint, la modification n'est pas discutée.

8. Questions diverses

Concernant la sécurité sur le domaine, suite à l'intervention de représentants des propriétaires du quartier, la mairie a procédé à l'installation d'un grillage fermé en bout de l'allée du Morvan (sortie vers le Bois des Eboulures), d'un éclairage sur la voie menant au bois des Eboulures, ainsi que d'une caméra de surveillance au niveau du carrefour chemin du Rû d'Avril et allée d'Aquitaine. Les accès de et vers le Bois sont ainsi mieux contrôlés. Le Président estime qu'il faut attendre quelques mois pour mesurer pleinement les impacts de ces aménagements. Il alerte sur le caractère illégal de l'installation d'un portillon dans le grillage de l'allée du Morvan avec fermeture électro-magnétique, souhaitée par quelques propriétaires, un tel dispositif constituant une entrave à la libre circulation sur la voie publique (les chaussées et trottoirs bitumés ont été rétrocédés à la ville). Il en serait de même en cas d'installation de barrières ou autres dispositifs sur tous axes de circulation de notre domaine. Le Président procède à un sondage sur les présents à l'AG. A la question « voulez-vous la pose d'un portillon », seuls 12 personnes y sont favorables ; à la question « voulez-vous rouvrir le passage allée du Morvan », aucun propriétaire présent n'y est favorable.

Des propriétaires de l'allée du Morvan regrettent de n'avoir pas eu droit à la saleuse lors des épisodes neigeux. Il a été rappelé qu'il existe une application pour communiquer avec la mairie, le lien de téléchargement sera publié sur notre site Internet.

Le Président rappelle l'existence des conseils de Quartier et invite les propriétaires à y prendre part.

Un propriétaire demande s'il existe des contraintes pour le ravalement des façades. Rien n'est stipulé au niveau cahier des charges et/ou commune.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, le président lève la séance à 21h30.

le président
E. Elalouf

le secrétaire
J. Claeren

le scrutateur
P. Bertaux

